

29 Aout 1914

14577
R. B.



Procurations
par M. H. Aillaud
à M. A. Aillaud

Passant M. Gabriel Julien Bouquillard, Notaire
à Limoges (Haute Vienne) sous-signé
A Comparu :

Monsieur Henri Aillaud, maçon, domicilié à Lyon
Chemin de Serlanet N° 81, actuellement résidant à Limoges
en mobilié au deux cent soixante troisième régiment d'infanterie
de réserve, en garnison à Limoges.

Lequel a pour ce présent déclaré constituer pour son
mandataire spécial aux effets ci-après -
Monsieur Auguste Aillaud, Maçon, demeurant à
Villedort, commune de Royer -

Lequel donne pouvoir de pour lui et en son nom
Toucher et recevoir en une ou plusieurs fois, de Monsieur
Julien Arnet Bezard son beau-frère, banquier, domicilié
à Royer (Creuse) au de tout autres qu'il appartiendra
la somme de Cinq Cents francs que M. Bezard doit
au constituant en vertu d'un acte de cession reçu par M.
Loumein, Notaire à Royer en mars ou avril de l'année
mil neuf cent treize

Exempte

Recevoir aussi tous intérêts échus et à échoir, frais et
autres accessoires

Aillaud Notaire

De toutes sommes dues, données, comues et valables
quittances ; et desistés aux au sans préjudice de tous droits,
actions, privilèges et hypothèques ; donner également aux
ou sans constatation de paiement manlevé de toute responsabilité
avoir ; consentir à toute subrogation ; remettre livres, titres
et papiers

Ces effets ci-dessus passer et signer tous actes,
être domiciliés, substitués et généralement faire le
nécessaire.

Fait et passé en deux
Fait et passé à Limoges en l'Étude de
M. Bouquillard, Notaire sous-signé

L'An mil neuf cent quatorze
Le vingt neuf août

En présence de.

M. Adrien Favre, Maçon, domicilié à Paris, 48, rue
Saulroy, actuellement mobilisé au deux cent soixante troisième
régiment d'infanterie de réserve en garnison à Limoges

Et M. Albert Clement, Maçon, domicilié à Lyon, 81, chemin Joubert
actuellement mobilisé au deux cent soixante troisième régiment
d'infanterie de réserve en garnison à Limoges.

Ces deux certifications qui ont attesté au Notaire
soussigné l'individualité et la capacité civile du
Comparant qu'ils ont déclaré bien connaître

Et après lecture faite, M. Cillaud a signé avec

Raya quatre
mots comme suit.

Le témoin et M. Banguillard, Notaire

Gla A F

A G
[Signature]

Cillaud

Favre
Clement

Banguillard

Enregistré à Limoges (a c) (617) le premier

Septembre 1914. n° 40 c° 6 Reçu

trois francs 75 cent., décimes compris.

[Signature]

40115
1914

